

Monsieur Christophe Darbellay
Président du Conseil d'Etat
Planta 3
1950 Sion

Sion, le 17 février 2021

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Suite à la conférence de presse du Conseil Fédéral du mercredi 17 février 2021, nous vous transmettons notre position, suite à notre déception, pour ne pas dire notre profond agacement.

Nous vous rappelons que :

- Les restaurateurs ont appliqué consciencieusement toutes les mesures sanitaires imposées
- Aucune preuve scientifique n'a été apportée d'un cluster de contamination dans un établissement public
- Les Hôtels, surtout en altitude, sont complets et leur restaurant également. Nous trouvons cette situation particulière, surtout du fait que les contaminations n'augmentent pas
- La vaccination ayant débuté, la situation sanitaire s'est améliorée
- Le lien social doit être rétabli, selon les attentes de la population
- Les restaurateurs doivent avoir des perspectives et ce à court terme. Leur détresse va en grandissant
- On s'entasse dans les transports publics et dans les autres commerces. Qu'elle est la logique ?
- En outre, les apprentis de la restauration-hôtellerie sont nettement péjorés par cette situation
- Nous avons le net sentiment que notre profession est sacrifiée pour raison sanitaire.

Point 1

La proposition mise en consultation par le Conseil Fédéral, à savoir celle d'ouvrir uniquement les terrasses à partir du 1^{er} avril prochain, ne nous convient pas et nous inquiète beaucoup pour les raisons suivantes :

- Tous les établissements ne disposent pas de terrasse, ce qui conduira vers une concurrence déloyale.
- Les températures habituelles du mois d'avril ne permettent pas de garantir une exploitation permanente des terrasses. Que se passera t'il en cas de mauvaises conditions atmosphériques (froid, pluie, neige...) ?
- Exploiter uniquement les terrasses ne peut pas être rentable. Beaucoup d'établissements vont donc y renoncer.
- Impossible d'engager du personnel sans couvrir les charges y relatives
- En exploitant les terrasses et donc en ayant des établissements en activité, pourrions-nous toujours bénéficier des aides ?
- Qu'en sera-t-il des mesures de protection et du nombre de personnes admises (4 personnes par table, comme cela a été le cas, alors que 15 personnes peuvent se regrouper dans un espace public) !

En outre, la Conférence des Présidents GastroSuisse de ce jour s'est clairement prononcée, à la majorité, contre cette proposition.

A notre avis, ces mesures sont de la communication pure. Elles nous paraissent nuisibles et ne vont pas manquer d'accroître le nombre de faillites.

Point 2

Les normes et indicateurs sont telles, que nous faire miroiter une ouverture nous paraît être du pur cynisme ! En effet si tous les indicateurs doivent être respectés pour une réouverture, autant nous prévenir tout de suite que cela ne sera pas envisageable avant le mois de septembre prochain.

Point 3

Qu'en est-il des aides ?

Si nous saluons l'augmentation des fonds mis à disposition pour les aides, de la part du Canton, qu'en sera-t-il concrètement de la part de la Confédération ?

Nous vous rappelons que 100 % de la charge patronale RHT est due. Les aides à fond perdu qui nous parviennent heureusement de l'Etat du Valais ne suffiront toutefois pas à couvrir celles-ci.

De plus il est évident que lors des réouvertures généralisées, la trésorerie va manquer pour relancer l'exploitation.

Propositions

Notre branche insiste fortement pour qu'une réouverture totale soit possible au 15 mars 2021 ou à défaut au 1^{er} avril, dans le respect des normes sanitaires que GastroSuisse a déjà édictées.

Nous demandons que par la suite les restrictions en vigueur soient levées au fur et à mesure que la situation sanitaire s'améliore.

Nous vous signalons également que nous ne pouvons plus accepter des ouvertures *yoyo*, celles-ci nuisant grandement au moral des gens, ainsi qu'à la pérennité de la branche.

Conclusions

Notre Association demande au Conseil d'Etat de relayer nos inquiétudes relevées ci-dessus à la Confédération lors de la consultation à venir. Nous demandons aussi qu'une position ferme soit prise en faveur de notre branche.

Nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous porterez à nos revendications et vous présentons, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat, nos salutations distinguées.

André Roduit
Président cantonal

P.S : suite à la Conférence des Présidents de ce jour, une prise de position vous parviendra également de la part de GastroSuisse